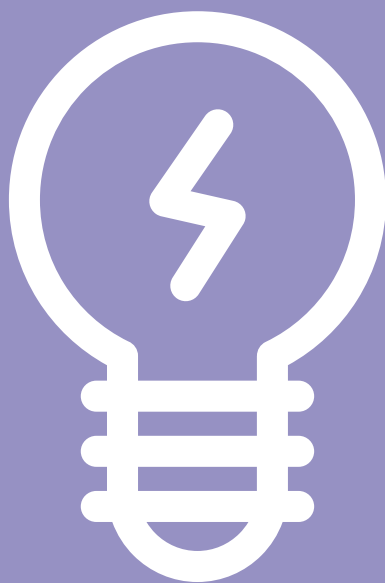


# Sécurité des installations électriques existantes





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



**300€ HT/stagiaire**  
(documentation et déjeuner offerts)

# MISE EN SÉCURITÉ

## Installations électriques des logements existants



### Loi ALUR

**MES - Loi ALUR : 1 jour - 7 heures**

**(Mention Sécurité Electrique Habitat - QUALIFELEC)**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

#### **PROGRAMME**

##### **Réglementation liée à la location des logements existants**

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

##### **Responsabilité des acteurs**

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

##### **Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS\***

- Présentation du rapport PASS
- Exigences techniques minimales :
- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

##### **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

##### **Qualification professionnelle**

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat

##### **Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)**

\* PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.

**Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site [www.consuel.com](http://www.consuel.com)**



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 4 Maximum : 8

#### **PUBLIC VISÉ**

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

#### **Disposer de :**

- Un ordinateur avec un microphone et une caméra
- Une bonne connexion Internet
- Un environnement calme pour suivre la formation

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Logiciel de visio conférence
- Application participative

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Attestation de présence
- Rapport de connexion
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



**250€ HT/stagiaire**

# **MISE EN SÉCURITÉ**

## **Installations électriques des logements existants**



### **Loi ALUR**

**MES - Loi ALUR : 2 demi-journées de 3h30**

**FORMATION À DISTANCE**

#### **OBJECTIFS**

À l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

#### **PROGRAMME**

##### **Réglementation liée à la location des logements existants**

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

##### **Responsabilité des acteurs**

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

##### **Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS\***

##### **Présentation du rapport PASS**

##### **Exigences techniques minimales :**

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- onducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

##### **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

##### **Qualification professionnelle**

- QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat
- **Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)**

\* PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.

**Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site [www.consuel.com](http://www.consuel.com)**



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



**INTRA**

(tarifs à nous consulter)

## **MISE EN SÉCURITÉ**

### **Installations électriques des logements existants + Pratique du PASS\* sur site**

**INTRA**

**MES 1,5 ALUR : 1,5 jours - 10,5 heures**



#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et de détecter les anomalies de sécurité à corriger pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

#### **PROGRAMME**

##### **Réglementation liée à la location des logements existants**

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

##### **Responsabilité des acteurs**

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

##### **Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS\***

- Présentation du rapport PASS
- Exigences techniques minimales :
- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

##### **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

##### **Qualification professionnelle**

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

*\*PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.*

**Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site [www.consuel.com](http://www.consuel.com)**